

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom et adresse du fabricant

HENRY

The W.W. Henry Company
400 Ardex Park Drive
Aliquippa, PA, U.S.A.
15001

No. de téléphone : (724) 203-8499
Visitez notre site Web: <http://www.wwhenry.com>

No. de téléphone en cas d'urgence

: CHEM-TEL: 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (à frais virés)

Identificateur du produit

: **HENRY 452 EpoxyPro Partie B**

Famille chimique

: Mélange.

Dénomination Chimique

: S/O

Formule Chimique

: N/Ap

Nom Commercial et

: Henry® 452 Partie B

Synonymes

Poids Moléculaire

: S/O

Utilisation du Produit

: Adhésif époxyde à plancher en deux parties, usage universel.

Classification SIMDUT

: Catégorie D1B (Matières ayant des effets toxiques immédiats et graves, matières toxiques) ;
Catégorie D2B (Matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques);
Catégorie E (Matière corrosive)

Classification SIMD

* - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie

: Santé : * 2 Inflammabilité 1 Réactivité : 1

SECTION 2 - INGRÉDIENTS DANGEREUX/COMPOSITION CHIMIQUE

Ingrédients	No. CAS	% (Poids)	ACGIH TLV		OSHA PEL	
			TWA	STEL	PEL	STEL
Résine polyamide	68410-23-1	60.00 - 100.00	P/D	P/D	P/D	P/D
Talc	14807-96-6	5.00 - 10.00	2 mg/m ³ (respirable)	P/D	20 mppcf	P/D
Silice amorphe fumée	112945-52-5	1.00 - 5.00	10 mg/m ³ (inhalable); 3 mg/m ³ (respirable) (comme PNOS)	P/D	20 mppcf (comme Silice amorphe)	P/D
triéthylènetétramine	112-24-3	10.00 - 30.00	1 ppm (peau) (AIHA WEEL)	P/D	P/D	P/D

Note:: Ce produit ne contient PAS d'amiante.

Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200).

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

EN CAS D'URGENCE

Pâte brun. Odeur d'ammoniaque.
Danger!

La polymérisation se produit lorsque les composants sont mélangés. Risques liés à des réactions exothermiques.
Le contact continu risque de causer des brûlures et des lésions oculaires. Risque de causer une grave irritation et des effets engendrés par la corrosion dans la bouche, la gorge et l'estomac. Nocif ou mortel en cas d'absorption par la peau. Risque de causer une sensibilisation de la peau. En cas de production de poussières, l'inhalation continue peut causer une maladie respiratoire chronique.

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ

Organes cibles : Yeux, peau, système respiratoire et système digestif.
Voies d'exposition : *Inhalation*: OUI *Absorption cutanée*: NON *Peau & Yeux*: OUI *Ingestion*: OUI

Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë)

Inhalation: Risque de causer l'irritation du nez, de la gorge et de la voie respiratoire supérieure. Les symptômes peuvent inclure la gorge endolorie, le nez courant et la brièveté du souffle.
Contact cutané: Risque de causer une irritation de la peau de modérée à grave. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons et de l'enflure. Le contact continu risque de produire des brûlures chimiques aux régions cutanées affectées.
Contact oculaire: Le contact direct avec les yeux peut irriter sérieusement ou brûler les yeux. Le contact risque de causer des rougeurs, de l'oedème et une sensation de douleur. L'exposition à de faibles concentrations de vapeurs risque de causer l'oedème (enflure) des yeux, ayant pour conséquence une vision floue et voilée de couleur bleuâtre et/ou l'apparition d'auréoles autour des lumières.
Ingestion: Risque de causer une grave irritation et des effets engendrés par la corrosion dans la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure une douleur abdominale, la nausée, le vomissement, la diarrhée et l'affaissement.

Effets de l'exposition à long terme (chronique)

: Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau. En cas de production de poussières, l'inhalation continue peut causer une maladie respiratoire chronique.

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et trouble respiratoire déjà existants.

Cancérogénicité : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Autres dangers importants : Sensibilisateur possible. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Effets environnementaux potentiels : Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
Contact cutané : Enlever les vêtements contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
Notes au médecin : Traiter de façon symptomatique. Il est important d'obtenir rapidement des soins médicaux.

SECTION 5 - MARCHÉ À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE

Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

: Ininflammable en conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

: Ininflammable.

Point d'éclair : > 171,1°C / 340°F

Point d'éclair (méthode) : P/D

Température d'auto-inflammation : P/D

Limite d'inflammabilité inférieure (% selon le volume)

: P/D

Limite d'inflammabilité supérieure (% selon le volume)

: P/D

Caractéristiques oxydantes : Aucun(e).

Projection de la flamme : Non applicable.

Retour de flammes observé : Non applicable.

Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

: Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques non prévue.

Moyens d'extinction adéquats

: Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau afin d'éviter de répandre la matière brûlante.

Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Suivant l'extinction de l'incendie, bien nettoyer tout l'équipement et les surfaces exposées à la fumée.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Ammoniaque; oxydes d'azote (NOx); cyanure d'hydrogène; Aldéhydes; Cétones; autres composés organiques non identifiés.

SECTION 6 - REJETS ACIDENTELS**Précautions personnelles**

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelles » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

Précautions environnementales

- : Éviter que le produit s'infilte dans les cours d'eau. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Nettoyage des déversements

- : Ventiler le secteur du déversement. Éliminer toutes sources d'ignition. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Contenir la matière et éviter que la matière s'infilte dans les canalisations d'égouts ou les cours d'eau. Utiliser une matière absorbante inerte et non combustible pour récupérer la matière déversée. Ramasser le produit et le placer dans un contenant pour élimination. Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Matières interdites

- : Aucun à notre connaissance.

Marche à suivre spéciale en cas de déversements

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapporté.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**Manutention sécuritaire**

- : Les personnes souffrant d'eczema de la peau récidivant ou de problèmes de sensibilisation ne devrait pas travailler avec ce produit. Une fois que la personne est sensibilisée, éviter toute autre exposition à la matière qui a causé la sensibilisation. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Utiliser avec une ventilation adéquate. La formation des travailleurs sur les risques potentiels par la vapeur, les poussières ou la fumée est importante pour assurer la santé des travailleurs. L'exposition à l'inhalation secondaire peut se produire pendant le nettoyage de l'équipement, en retirant ou en lavant les vêtements contaminés. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées ou la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières oxydantes. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.

Exigences en matière d'entreposage

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Interdiction de fumer dans le secteur. Ne pas entreposer près des matières incompatibles (voir Section 10). Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Protégez contre des dommages physiques.

**Matières incompatibles
Matériaux d'emballage
spéciaux**

- : Voir Section 10.
- : Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE**Ventilation et mesures d'ingénierie**

- : Utiliser avec une ventilation adéquate. Fournir une circulation d'air transversale adéquate. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

- Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire à cartouche contre les vapeurs organiques homologués NIOSH sont recommandés. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.
- Protection pour la peau** : Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.
- Protection pour les yeux / visage** : Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandés.
- Autre équipement de protection** : Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence doivent être à proximité du secteur de travail.
- Hygiène personnelle** : Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées ou la poussière. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Nettoyer tout l'équipement et les vêtements à la fin de chaque quart de travail. Séparer les vêtements de travail contaminés des vêtements de villes. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail.
- Limites d'exposition permmissibles** : Pour les limites d'exposition pour chacun des ingrédients voir Section 2.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme physique	: pâte	Apparence	: brun
Odeur	: Ammoniaque	Seuil de l'odeur	: P/D
pH	: P/D		
Point d'ébullition	: P/D	Densité	: 1,02
Point de fusion/congélation	: P/D	Coefficient de répartition eau/huile	: P/D
Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)	: P/D	Solubilité dans l'eau	: insoluble
Densité de vapeur (Air = 1)	: P/D	Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)	: P/D
Composés organiques volatils (COV)	: < 10 g/L	% de matière volatile selon le poids	: 94%
Taille des poussières	: P/D	Renseignement générique	: Poids/Gallon: 8,07 lbs. / 3,66 kg (eau = 8,3 lbs / 3,76 kg)

SECTION 10 - RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

- Stabilité/Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage. Chauffé excessivement à une température supérieure à 50°C / 122°F peut dégrader le composant de résine. Le mélange de la Partie A avec la Partie B peut produire de la chaleur.
- Polymérisation dangereuse** : La polymérisation se produit lorsque les composants sont mélangés. La réaction est exothermique et peut être dangereuse selon la température et la quantité.
- Conditions à éviter** : Chaleur extrême. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
- Matières à éviter/Incompatibilité** : Oxydants; Acides; Aldéhydes; Cétones; Composés halogénés; Composés de l'azote.
- Produits de décomposition dangereux** : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11 - RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

- Données toxicologiques** : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

	CL₅₀(4hr)	DL₅₀	
Ingrédients	inh, rat	orale	cutané

Résine polyamide	P/D	P/D	P/D
Talc	P/D	P/D	P/D
Silice amorphe fumée	P/D	3160 mg/kg (rat)	P/D
triéthylènetétramine	P/D	2500 mg/kg (rat); 1600 mg/kg (souris)	805 mg/kg (lapin)

- Cancérogénicité** : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.
- Effets sur la reproduction** : Aucun à notre connaissance.
- Tératogénicité** : Aucun à notre connaissance.
- Mutagénicité** : Aucun à notre connaissance.
- Épidémiologie** : Pas disponible.
- Sensibilisation à la matière** : Peut causer une grave sensibilisation avec des symptômes allergiques de dermatite de contact comme l'œdème, des éruptions et l'eczéma. <????????>
- Matières synergiques** : P/D
- Propriétés irritantes du produit** : Irritation modérée à grave. Exposition prolongée: Corrosif.
- Autres dangers importants** : Voir Section 3 pour des renseignements supplémentaires



SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

- Effets environnementaux** : Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- Caractéristiques environnementales importantes** : P/D
- Renseignements écotoxicologiques** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

SECTION 13 - ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- Élimination** : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.
- Méthodes d'élimination** : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.
- RCRA** : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Appellation réglementaire	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	Aucun	Non réglementé.	non réglementé	aucun(e)	
Canada (TMD) Renseignements supplémentaires	Aucun(e).				
Les États-Unis (C)	Aucun	Non réglementé.	non réglementé	aucun(e)	
Les États-Unis (D) Renseignements supplémentaires	Aucun(e).				

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement canadienne :

Classification canadienne SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se référer à la Section 1 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne DSL.

Renseignement fédéral É.-U. :

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Aucun rapporté.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas assujettie aux exigences de notification SARA, puisqu'elle ne contient pas de composants chimiques toxiques en concentrations supérieures aux exigences minimales.

Lois É.-U. "State Right to Know":

California Proposition 65: Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant le cancer ou autre effet nocif sur la reproduction.

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 CAS: Chemical Abstract Services
 CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
 CFR: Code of Federal Regulations
 DOT: Department of Transportation
 DSL: Domestic Substances List
 EPA: Environmental Protection Agency
 IARC: International Agency for Research on Cancer
 Inh: Inhalation
 P/D: Pas disponible
 S/O: Sans objet
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
 RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
 SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
 STEL: Short Term Exposure Limit
 TLV: Threshold Limit Values
 TSCA: Toxic Substance Control Act
 TWA: Time Weighted Average
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2008.
 2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche 2008.
 3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, bases de données CInfoWeb 2008 (Chempendium et RTECs).
 4. Fiche signalétique du fabricant.
 5. US EPA Title III List of Lists version du octobre 2006.
 6. California Proposition 65 List version du 12 septembre, 2008.

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont fournis à titre de guide pour ceux qui manutentionnent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée de bonne foi par un personnel technique compétent. Ce document n'est probablement pas exhaustif. Les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent inclure d'autres considérations. Des méthodes de travail sécuritaires doivent être employées lorsque l'on travaille avec n'importe quelle matière. Il est important que l'utilisateur examine les méthodes de sécurité employées lors de l'utilisation du produit afin de s'assurer de leur pertinence.

Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise. The W.W. Henry Company n'est pas responsable des dommages, pertes, blessures ou autres dommages accidentels qui pourraient survenir lors de l'utilisation du produit ou suite à l'interprétation des données contenues dans la présente fiche. Cette fiche signalétique est valide pour une période de trois (3) ans.

Préparée pour :

The W.W. Henry Company
400 Ardex Park Drive
Aliquippa, PA, U.S.A.
15001

(724) 203-8499

Visitez notre site Web: <http://www.wwhenry.com>

Date de préparation de la fiche (dd/mm/yyyy)

: 16/10/2008

FIN DU DOCUMENT